

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2017

## EXCERCEZ VOTRE DROIT DE VOTE LE 29 OCTOBRE OU LE 5 NOVEMBRE 2017

Voir détails en page 7



### À LA UNE

- 02 ..... BIBLIOTHÈQUE
- 02 ..... MOT DE RÉJEAN RAJOTTE
- 04 ..... MOT DU MAIRE
- 07 ..... ÉLECTIONS
- 08 ..... CIRCUIT PATRIMONIAL
- 08 ..... CHANGEMENT D'HEURE
- 09 ..... AVERTISSEUR DE FUMÉE
- 10-11 ..... HALLOWEEN
- 12-13 ..... DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL
- 14 ..... 

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

379, 7<sup>e</sup> av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

# BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 230

Mercredi 19h à 21h  
Jeudi 13h à 19h

Samedi 9h30 à 11h30

Depuis septembre, nous avons modifié l'horaire d'ouverture de la bibliothèque pour essayer de couvrir plusieurs plages horaires soit la matinée, l'après-midi et la soirée. Nous évaluerons au courant de l'automne si ce nouvel horaire répond bien aux besoins des citoyens et citoyennes. Contactez-nous pour nous faire part de vos besoins.

De plus, le conseil a pris la décision avec les bénévoles de la bibliothèque de changer de logiciel à compter de janvier 2018. Les bénévoles, avec la technicienne en loisirs, s'affairent à rapatrier tous les livres en vue d'être prêt pour faire la transition.

En terminant nous aimerions remercier mesdames Ginette Piché et Paulette Rajotte pour leur implication lors de la Foire de l'environnement le 23 septembre dernier. Avec la vente de livres usagés, elles ont amassé 82,00\$. Cet argent servira à l'achat de nouveaux livres. Ces nouveaux livres seront acquis afin que vos soirées d'automne puissent vous divertir dans le confort de vos foyers et la chaleur de vos doudous.

Lise Laferrière, conseillère #1  
Hélène Dufault, conseillère #6 et responsable du dossier



## Mot de RÉJEAN RAJOTTE

Conseiller #3

Bonjour chers citoyens et chères citoyennes,  
Merci beaucoup de votre confiance. C'est avec grand plaisir que je vous représenterai pour un autre mandat et ce, au meilleur de mes connaissances au nom de tous les citoyens et de toutes les citoyennes de Sainte-Hélène-de-Bagot. Comme je suis le seul élu qui reste en poste, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux qui seront élus le 5 novembre 2017 et à ceux déjà élus par acclamation. J'ai hâte de travailler avec vous tous.

Je veux en profiter pour remercier monsieur le maire, Yves Petit, pour ces 40 années données à la municipalité en tant que maire et conseiller. De plus, je remercie les autres conseillers et conseillères sortants pour toutes les années qu'ils et elles ont données à leur tour.

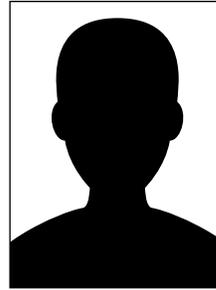
Merci aussi à mon comité des loisirs pour son appui et son travail formidable.

# Administration MUNICIPALE



POSTE EN ÉLECTION

**Maire**



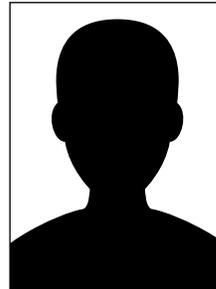
MATHIEU DAIGLE

**Conseiller #5**



POSTE EN ÉLECTION

**Conseillère #1**



FRANCIS GRENIER

**Conseillère #6**



POSTE EN ÉLECTION

**Conseiller #2**



RÉJEAN RAJOTTE

450 791-2297

**Conseiller #3**



PIERRE PARÉ

**Conseiller #4**

## PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

### VÉRONIQUE PICHÉ

**Directrice générale**

Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### SYLVIE VANASSE

**Directrice générale adjointe**

Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### MARTINE LUPIEN

**Secrétaire-réceptionniste**

Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### BERTRAND LAPIERRE

**Directeur des travaux publics**

Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### RAYMOND LESSARD

**Officier municipal en bâtiment**

(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)

Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### FRANCIS RAJOTTE

**Directeur service des incendies**

incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### JÉZABELLE LEGENDRE

**Technicienne en loisirs**

Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca





## Mot du MAIRE

**Yves Petit**  
Maire de  
Sainte-Hélène-de-Bagot

**Voici les améliorations en investissements qui ont eu lieu en 2017 :**

### Budget annuel

Circuit patrimonial	16 000\$
Entretien et réparations de divers chemins et rangs	278 000\$
Mur coupe-feu centre communautaire	23 000\$
Plans + ingénierie nouvelle rue	8 000\$
Ponceaux	35 000\$

### TECQ

Améliorations usine filtration	75 000\$ (à ce jour)
Remise à niveau – station pompage égout	45 000\$ (prévu)

### Emprunt + subvention + surplus

Chalet des loisirs (contrat)	803 000\$
------------------------------	-----------

**Voici la liste des permis émis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 27 septembre 2017. Comme vous pouvez le remarquer, 80 permis ont été émis ce qui démontre un intérêt entre autres pour la rénovation et la construction à Sainte-Hélène.**

Type de demande	Nombre	Montant total
Certif. autorisation d'abattage d'arbres	6	\$650.00
Permis d'addition d'un bâtiment	7	\$286 000.00
Permis d'agrandissement	4	\$313 000.00
Certificat d'autorisation - Autre	4	\$99 500.00
Permis de construction	12	\$2 994 645.00
Certificat d'autorisation de démolition	7	\$59 400.00
Permis de lotissement	1	
Certificat d'autorisation pour piscine	7	\$25 800.00
Permis captage des eaux souterraines	1	\$50 000.00
Permis de rénovation	28	\$798 724.00
Permis d'installation septique	1	\$10 000.00
Permis de transformation	2	\$12 225.00
	80	\$4 649 944.00
<b>Cumulatif annuel</b>		<b>\$4 649 944.00</b>

### AU REVOIR

Le temps est maintenant venu pour moi de vous dire au revoir. En tant que maire, bien entendu, car je demeurerai avec vous, dans mon village natal où nous sommes si bien. Vivant ici depuis ma naissance, je peux vous témoigner que Sainte-Hélène a bien changé et je suis heureux de ce qu'elle est devenue. Nous avons la chance de vivre dans une municipalité vivante, avec une école pleine d'enfants de toutes ces familles qui ont choisis de partager leur quotidien avec nous, à Sainte-Hélène. Une municipalité où nous avons accès à de bons services et des emplois, que

ce soit grâce à l'agriculture pratiquée dans nos rangs ou autres entreprises qui rendent notre village dynamique.

Je suis fier d'avoir pu contribuer à l'évolution de Sainte-Hélène en tant que conseiller municipal de 1977 à 1998 et comme maire par la suite. Mes débuts comme maire ont été très marquants avec le grand verglas de 1998. J'ai alors eu la chance d'être témoin de toute la solidarité dont vous êtes capables. Cette solidarité existe toujours et me rend très fier.

Durant mes années au sein du conseil municipal, j'ai travaillé à améliorer nos infrastructures et augmenter les services offerts à la population. Au cours des dernières années, nous avons aussi développé notre secteur résidentiel, contribuant ainsi à attirer de nouvelles familles chez nous pour assurer la vitalité de notre municipalité. C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que je passe le flambeau au prochain conseil municipal.

Je quitte mes fonctions avec la conviction d'avoir donné le meilleur de moi-même à cette municipalité que j'aime. Je tourne cette page de ma vie avec sérénité, mais non sans émotion, car je quitte une équipe de conseillers avec qui j'ai eu le bonheur de travailler dans les dernières années. J'ai aussi une pensée pour les employés municipaux que je côtoyais au quotidien. Ce sont des gens dévoués et dont le rôle est essentiel pour que nous puissions bénéficier de bons services municipaux. Je salue également l'apport de nos pompiers du Service des incendies, qui veillent à notre sécurité à tous. Je tiens aussi à vous remercier, Hélénois et Hélénoise, pour votre appui. Ce fut un honneur de vous représenter pendant toutes ces années.

Pour terminer, je vous invite à participer en grand nombre aux élections du 5 novembre prochain pour décider de la composition du prochain conseil municipal. À la personne qui me succédera, je lui souhaite d'avoir autant de plaisir que j'ai pu en avoir pendant ma carrière politique. C'était beaucoup de travail, mais chaque minute en a valu la peine.

J'ai confiance en l'avenir de cette municipalité vibrante et en sa plus grande richesse, vous, ses citoyens et citoyennes.

### Remerciements

Le conseil municipal remercie Francis Lapierre, pompier volontaire, pour ses années au service la population de Sainte-Hélène-de-Bagot. Son dévouement a été grandement apprécié.



# ADRESSES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7<sup>e</sup> avenue  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455

## CHALET DES LOISIRS

425, 6<sup>e</sup> avenue  
450 791-2455

## BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

### Horaire régulier

Mercredi : 19h à 21h  
Jeudi : 13 h à 19 h  
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

### Horaire estival

Mercredi : 19h à 21h  
Jeudi : 13h à 21h

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

### Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2666

## DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770  
Acton vale: 1-800-969-3793  
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

## DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505  
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

## LIENS D'INTÉRÊT



### CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

### SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

### TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

### MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

### SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

### RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

### ÉCOCENTRES

450 774-2350  
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres\_intro.html

### COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

### MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :  
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
VOTE PAR ANTICIPATION 12H À 20H 29	30	31	1	2	3	4
SCRUTIN 10H À 20H 5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

**RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à [loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

**TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)**

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

**POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à [info@horizongraphique.com](mailto:info@horizongraphique.com)

## ÉLECTIONS MUNICIPALES : DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017



### VOICI LES CANDIDATS POUR LES POSTES DE :

Maire : Robert CHEVRIER  
Maire : Stéphan HÉBERT  
Conseiller numéro 1 : Jonathan HAMEL  
Conseiller numéro 1 : Gaétan PLANTE  
Conseiller numéro 2 : Martin DOUCET  
Conseiller numéro 2 : Roger NANTEL

(en ordre alphabétique de nom de famille)

### VOTE PAR ANTICIPATION

DATE: Dimanche le 29 octobre 2017  
HEURE: De 12h à 20h  
LIEU: 425, 6<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Chalet des loisirs)

### JOUR DU SCRUTIN

DATE: Dimanche le 5 novembre 2017  
HEURE: De 10h à 20h  
LIEU: 425, 6<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Chalet des loisirs)

### VOICI LES CANDIDATS ÉLUS PAR ACCLAMATION LE 6 OCTOBRE 2017

#### À 16H31 :

Conseiller numéro 3 : Réjean RAJOTTE  
Conseiller numéro 4 : Pierre PARÉ  
Conseiller numéro 5 : Mathieu DAIGLE  
Conseiller numéro 6 : Francis GRENIER

**POUR VOTER À L'ÉLECTION, IL FAUT  
ABSOLUMENT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE  
ÉLECTORALE.**

Pour information : 450 791-2455  
Véronique Piché, présidente d'élection  
Sylvie Vanasse, secrétaire d'élection



**POUR VOTER, IL FAUT S'IDENTIFIER À L'AIDE D'UN DES CINQ (5) DOCUMENTS SUIVANTS :**



- une carte d'assurance maladie • un permis de conduire • un passeport
- un certificat d'indien • une carte d'identité des Forces Canadiennes

**L'électeur qui ne peut établir son identité à l'aide de l'un de ces documents, afin de voter, est dirigé à la table de vérification. S'il ne réussit pas à établir son identité à ce niveau, il ne pourra pas voter.**

**CIRCUIT**  
**PATRIMONIAL**  
DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Nous vous avons mentionné dans le journal Le Bago-  
tier que nous étions à restaurer le parcours patrimo-  
nial qui était désuet. Finalement, il est installé depuis  
peu. Nous vous invitons à parcourir les 37 panonceaux  
installés le long de la rue Principale. Le circuit rend  
hommage aux familles bâtisseurs de notre municipalité. Chaque plaque est munie d'un code barre 2D  
accessible sur tous les appareils mobiles avec un accès Internet.

Nous savons que certains poteaux ont besoin d'être solidifiés et deux photos ont été inversées. N'ayez  
aucune crainte, les poteaux seront entreposés avant la première neige et réinstallés correctement dès  
l'arrivée du beau temps.

L'an prochain, nous procéderons à l'inauguration officielle de ce beau circuit lors d'une activité estivale.  
Saviez-vous que Sainte-Hélène-de-Bagot est la seule paroisse dans la MRC à posséder un tel circuit?

Nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation de ce beau projet.

Le conseil municipal



Dossier chapeauté par :  
Lise Laferrière, conseillère #1 | Hélène Dufault, conseillère #6



N'oubliez pas de reculer l'heure **dans la nuit du 4 au 5 novembre 2017**. À 2h du matin le 5 novembre, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est. Rappelez-vous qu'en mArs on Avance et qu'en novembre on REcule.



# Vos avertisseurs de fum e ont besoin **D'ATTENTION!**

En cas d'incendie, ce sont vos meilleurs alli s!

## 1 V rifiez!

V rifiez r guli rement le fonctionnement, de vos avertisseurs, qu'ils soient   pile ou  lectrique. L'avertisseur de fum e est le meilleur moyen de sauver des vies. Il est votre meilleur alli  en cas d'incendie.

### Le saviez-vous?

Un avertisseur de fum e a une dur e de vie. Tout avertisseur de fum e doit  tre remplac  10 ans apr s la date de fabrication indiqu e sur le bo tier. Si aucune date de fabrication n'est indiqu e, l'avertisseur de fum e doit  tre remplac  sans d lai.

## 2 Remplacez!

Remplacez p riodiquement sa pile ou optez pour des avertisseurs avec pile au lithium scell e d'une dur e de 10 ans. Plusieurs mod les d'avertisseurs de fum e existent sur le march . Informez-vous aupr s d'un expert afin d'obtenir celui qui r pond le mieux   vos besoins.

## 3 Testez!

Testez r guli rement le fonctionnement de vos avertisseurs de fum e. Et pourquoi ne pas profiter de ce moment pour pratiquer votre plan d' vacuation en famille?

N'h sitez pas   communiquer avec le service incendie de votre r gion pour obtenir des conseils personnalis s.



## UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS   QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du r glement de zonage :

### 8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous r serve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'abri est autoris  du 15 octobre d'une ann e au 15 avril de l'ann e suivante. En dehors de cette p riode, l'abri, y compris la structure, doit  tre d mantel ;
- b) il doit y avoir un b timent principal sur le lot;
- c) l'abri doit  tre situ  dans l'all e d'acc s au stationnement;
- d) l'abri doit  tre situ    au moins :
  - 1 m tre du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
  - 1,5 m tre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure;
- e) la hauteur maximale permise est de 3 m tres;
- f) l'abri ne doit pas avoir une superficie sup rieure   25 m tres carr s par unit  de logement;
- g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilit  pr vu au pr sent r glement;
- h) les  l ments de charpente de l'abri doivent  tre en m tal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacit  portante suffisante pour r sister aux intemp ries;
- i) un seul abri d'auto temporaire par terrain est autoris , sauf pour les habitations   logements o  un abri par logement est permis.

Merci de votre collaboration!

# LE BAL DE L'HORREUR II

SAMEDI  
28 OCTOBRE  
2017

20H00  
JUSQU'À CE QUE VOUS  
PASSIEZ DE VIE À TRÉPAS!

CENTRE  
COMMUNALTAIRE DE  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
421, 4e Avenue

Billets en vente auprès des membres du Comité des Loisirs

## SOIRÉE COSTUMÉE POUR ADULTES SEULEMENT!

- Concours de costume
- Prix de présence et tirages
- Breuvages alcoolisés vendus sur place

### Musique

Et projections  
Avec DJ sur place

SUPER  
TIRAGE  
D'UN VOYAGE



TRÈS GÉNÉREUSEMENT  
OFFERT PAR



ET **CARSTAR**  
Carrosserie et vitres d'auto

POUR PLUS DE DÉTAILS, CONTACTEZ JÉZABELLE LEGENDRE AU 450 791-2455 POSTE 231



Affiche réalisée par:

**GRAPHISTE ET PLUS**

CONCEPTION + DESIGN + RÉALISATION  
450.513.0792

**5\$** pré-vente | **8\$** à la porte

**MARDI 31 OCTOBRE**

**Les petits monstres frappent aux portes  
entre 17 h 30 et 19 h 30!**

La fête de l'Halloween sera soulignée par une **collecte de bonbons** la journée du 31 octobre prochain. L'horaire habituel a été modifié afin de permettre aux résidents et résidentes de bien se préparer à participer à cette fête bien colorée. **Donc, à partir de 17 h 30 jusqu'à 19 h 30**, c'est le feu vert pour la collecte!

**S.v.p., soyez prudents dans vos déplacements, priorisez les piétons et portez des costumes sécuritaires.** Sachez que le Comité des loisirs n'est pas responsable des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires!



**LIGUE DE SOCCER MONTÉRÉGIE**



seulement 2 ans et elle a été sélectionnée pour recevoir les séries éliminatoires d'une catégorie à l'été 2017. Cela démontre bien la qualité de notre organisation et celle de nos infrastructures. Cette expérience fût très gratifiante et ce fût très excitant de recevoir plus de 350 visiteurs de la région. Cinq emplois en arbitrage ont été créés en 2017.

Cette année, plus de 50 enfants se sont inscrits et 8 entraîneurs(es) se sont impliqués bénévolement : madame Marie-Hélène Julius (Novice) et messieurs William Charpentier (U4), Sylvain Daigle (Novice), Jean-Nicol Fortier (Atome), Sylvain Dolbec (Atome), Jamie Gagnon (Atome), Francis Martin (Moustique) et Dave Hamel (Moustique). L'équipe Atome a atteint la finale et elle a terminé 2<sup>e</sup> sur 9 équipes. Félicitations !

Sainte-Hélène-de-Bagot a rejoint la Ligue de soccer Montérégie depuis



# Dépouillement d'Arbre de Noël 2017

Le dimanche 3 décembre 2017 (13 h à 16 h 30)

Centre communautaire (421, 4<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot)

## INVITATION

Tous les enfants de 3 mois à 12 ans ainsi que leurs parents  
(Tous les enfants doivent être accompagnés par un adulte.)

COÛT: 15\$/enfant (cadeau du Père-Noël et animation), 5\$/adulte.

Collation pour tous!

## Inscription

Vous devez remettre votre formulaire d'inscription dûment complété ainsi que votre paiement par chèque au nom du Comité des loisirs Ste-Hélène soit à Jézabelle Legendre via l'école Plein-Soleil, soit à Véronique Girouard via la Ronde enfantine ou au bureau municipal (379, 7<sup>e</sup> Avenue) avant le **13 novembre 2017**.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS CETTE DATE.** Les places sont limitées!!!

(Info: 450 791-2455 (231))



## Horaire de la journée

13 h : Que la fête commence!

13 h 30 : Distribution des cadeaux

14 h 30 : Superbe collation de Noël

16 h 30 : Fin



## Formulaire d'inscription

Dépouillement d'arbre de Noël 2017



Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Âge en date du 3 décembre : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Âge en date du 3 décembre : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Âge en date du 3 décembre : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Âge en date du 3 décembre : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Allergies connues: \_\_\_\_\_

Nombre total de personnes présentes : \_\_\_\_\_

\*\* Montant total payé : \_\_\_\_\_

\*\* PAIEMENT PAR CHÈQUE SEULEMENT et libellez le chèque au nom du  
Comité des loisirs Ste-Hélène.

Un événement familial magique!



## LA FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN BEAU PARTAGE !

La Foire de l'environnement à Sainte-Hélène-de-Bagot a vu le jour en 2010 alors qu'elle se déroulait à l'OTJ. Depuis, elle continue sa mission sur le terrain du Presbytère. La raison d'être de cette foire c'est de présenter des exposants qui ont à cœur les bonnes pratiques visant notamment les saines habitudes de vie, le recyclage, l'agriculture biologique, l'utilisation de produits « amis de la terre », l'entraide et le partage intergénérationnel. Pour une deuxième année, l'exposition « Le photographe est dans le pré », présenté par la MRC des maskoutains, était au rendez-vous exprimant le monde agricole sous différents angles. Le Comité



organisateur se réjouit d'avoir accueilli plus de 25 exposants et kiosques cette année.

Le Comité organisateur composé de la Municipalité, la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay, la Coop Ste-Hélène, l'école Plein Soleil, le Marché Bonichoix et madame Jade Guilbert, présidente du Comité, souhaitent remercier tous les exposants et tous les bénévoles qui se sont encore une fois montrés très généreux. En terminant, le Comité souhaite aussi féliciter les gagnants et gagnantes des nombreux prix de présence.

---

## Nouvelle image pour le Comité des loisirs Ste-Hélène

Depuis quelques années, les administrateurs et administratrices du Comité des loisirs Ste-Hélène souhaitent renouveler leur image en changeant leur logo. Avec l'arrivée du Chalet des loisirs, l'inspiration y était à 100%. Monsieur Denis Bélanger, graphiste de formation et résident de Sainte-Hélène-de-Bagot, a accompagné les membres du Comité aux différentes étapes de réflexion et a conçu le logo.

Le Chalet des loisirs est en arrière-plan car la majorité des activités s'y déroulent!

La lettre « O » inclut une image des quatre saisons. L'idée est de démontrer que le Comité est actif à l'année.



La toiture du Chalet dans le logo ressemblant à un livre symbolise le loisir culturel.

La vue des silhouettes humaines de tranches d'âges différentes signifie l'importance du Comité d'offrir une variété d'activités et de services pour l'ensemble de la population.



## PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN



Dans quelques jours, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur

- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Veillez prendre note que le 31 octobre, journée de l'Halloween, les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains effectueront une présence accrue et ciblées entre 16h00 et 19h00 sur l'ensemble du territoire de la MRC.



**Sainte-Hélène-de-Bagot**



Dès le début de novembre, réservez votre 3<sup>e</sup> samedi pour notre traditionnel souper de Noël.

Pour réservation : Jocelyne Jodoin 450-791-0105.

**Janvier 2018**

Nouvelle session du **programme P.I.E.D.** (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique)

- Ce programme comprend des exercices en groupe et individuellement à la maison.
- Comprend aussi des capsules de prévention des chutes.
- D'une durée de 10 semaines, 2 sessions de 1h00 /semaine, 14h00 à 15h00.
- Le programme est offert gratuitement par un professionnel kinésiologue.
- Nombre de places limitées entre 10 et 20 personnes.

Pour information : Gisèle Laliberté 450-791-0304



**ANNIVERSAIRES  
MOIS DE NOVEMBRE**



Mme Nicole Belval.....	03
Mme Ginette Bazinet.....	03
M. Gilles Lanoie.....	04
Mme Micheline Lemonde.....	06
M. René Larocque.....	10
Mme Merlane Tessier.....	11
M. Gilles Bullok.....	11
Mme France Brière.....	14
M. Aboushaybeh Joseph.....	15
Mme Simone Charbonneau.....	15
M. Denis Gendron.....	16
Mme Lise Picard.....	17
M. Gilles Gendron.....	19

## PROGRAMME RÉNORÉGION

**Les personnes éligibles peuvent faire une demande auprès de la MRC des Maskoutains**

**Saint-Hyacinthe, le 25 septembre 2017** – Les personnes éligibles à une subvention du programme RénoRégion sont invitées à adresser leur demande à la MRC des Maskoutains au cours des prochaines semaines.

Le programme RénoRégion apporte un soutien financier aux propriétaires-occupants, à revenu faible ou modeste, qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des défauts majeurs que présente leur résidence.

L'aide financière offerte sous forme de subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles sans toutefois dépasser une somme maximale de 12 000 \$ par bénéficiaire. Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur uniformisée, excluant le terrain, est évaluée à 100 000 \$ ou moins.

Pour être admissibles à un taux d'aide de 95 %, les propriétaires-occupants doivent respecter certains critères dont l'un concerne le revenu annuel du ménage. Basé sur la déclaration de revenus fédérale de 2016, celui-ci ne doit pas excéder :

- 28 000 \$ pour un ménage d'une personne ou un couple;
- 33 000 \$ pour un ménage de deux à trois personnes;
- 38 000 \$ pour un ménage de quatre à cinq personnes;
- 55 000 \$ pour un ménage de six personnes et plus.

### **Pour soumettre une demande**

Les citoyens intéressés sont invités à s'adresser à la MRC des Maskoutains pour obtenir le formulaire d'inscription et des informations sur les critères d'admissibilité et les travaux reconnus aux fins du programme.

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la Société d'habitation du Québec, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.

Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Anne Rivard de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3130 afin de laisser vos coordonnées et notre représentant vous contactera afin de valider votre admissibilité et celle des travaux à effectuer.

**Source :** Denyse Bégin  
Agente de communication | MRC des Maskoutains  
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca  
450 768-3001

## **SAINE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**La MRC des Maskoutains invite les citoyens à poursuivre leurs efforts**

Saint-Hyacinthe, le 3 octobre 2017 – Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) qui se tiendra du 21 au 29 octobre, la MRC des Maskoutains encourage les résidents de son territoire à poursuivre leurs efforts afin de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

Au quotidien, nos gestes et nos choix ont un impact important sur la quantité de déchets que nous produisons. Il est utile de se rappeler quelques alternatives écologiques issues du concept des 3RV-E qui permettent de réduire considérablement l'élimination de matières résiduelles, soit la réduction à la source, la réutilisation ou le réemploi, le recyclage et la valorisation.

### **J'adopte de nouvelles habitudes!**

Minimalisme, partage d'objets, fabrication maison, achat local, en vrac, équitable, éthique : de nombreuses solutions existent pour consommer moins et mieux, pour consommer autrement.

Dans le cadre de ses éditions de 2017, 2018 et 2019, la SQRD mettra en lumière :

- Les trucs et astuces pour réduire au quotidien
- Les alternatives existantes pour réutiliser, transformer, partager
- Les mouvements en faveur de la réduction et du réemploi
- Les entreprises qui proposent des produits écoresponsables et qui ont un impact social positif!

Réduire, c'est agir!, peut-on lire sur le site Internet de la Semaine québécoise de réduction des déchets où l'on trouve de nombreuses idées pour « faire partie de la solution ».

Au niveau local et régional, le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains est en ligne sur le site Internet de la MRC.

Rendez-vous sur le site de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) pour obtenir de l'information sur les services offerts et avoir accès à ses bulletins d'information, au calendrier des collectes, etc.

**Source :** Denyse Bégin  
Agente de communication  
MRC des Maskoutains  
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca  
450 768-3001



## UN SURPLUS DE FEUILLES... PAS DE PROBLÈME !

**Saint-Hyacinthe, le 04 octobre 2017** – Déjà l'automne frappe à nos portes et les feuilles colorées viendront bientôt tapisser nos terrains, nous annonçant le retour prochain de l'hiver. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler à la population que si l'herbicyclage n'est pas suffisant lors de la tonte de la pelouse pour disposer des feuilles, il est possible de bénéficier d'une alternative simple et respectueuse de l'environnement. Il suffit de placer les feuilles dans le **bac brun**, des **sacs de papier**, des **boîtes de carton**, des petites **poubelles rondes** ou dans le **bac gris dûment identifié et ne contenant que des matières organiques** et de laisser le tout en bordure de la rue, la journée de collecte des matières organiques, avant 7 heures. Ces matières seront ainsi ramassées et valorisées, plutôt que d'être dirigées, à grands coûts, vers un lieu d'enfouissement.

**Les feuilles ne doivent jamais être laissées dans des sacs de plastiques** en bordure du chemin lors de la collecte des matières résiduelles, car elles ne seront pas ramassées. En effet, même les sacs de plastique portant la mention compostable ou biodégradable ne doivent pas se retrouver dans la collecte des matières organiques. **De plus, le bac vert de matières recyclables ne doit en aucun cas être utilisé pour y placer des matières organiques** puisque celui-ci ne sera pas ramassé à aucune autre fin que la collecte des matières recyclables.

La Régie encourage toute la population de ses municipalités membres à maintenir ses bonnes habitudes de récupération et à continuer de participer en grand nombre à la collecte à trois voies. Avec un taux de contamination d'environ 2 % lors de la collecte des bacs bruns, vous contribuez à faire une différence pour notre environnement.

Source : Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
riam@maskatel.net



**PROCÈS-VERBAL - 3 OCTOBRE 2017**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, le mardi 3 octobre 2017, dans la salle du conseil située au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Lise Laferrière, conseillère #1;  
Poste vacant, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur André Lévesque, conseiller #4;  
Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5;  
Madame Hélène Dufault, conseillère #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit. (Code municipal du Québec - article 147)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution numéro 203-10-2017**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts et modifications suivants et de laisser le point divers ouvert :

**AJOUT(S) :**

7.3.1 Réaménagement de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> avenue (salle polyvalente au centre communautaire) – adjudication du contrat

7.3.2 Résolution 207-10-2017 - annulation

7.3.3 Immeuble situé au 670, rue principale (presbytère) - reprise du second projet en lien avec l'agrandissement et le réaménagement

7.15 Règlement d'emprunt 479-2016 – soumissions pour l'émission de billets

11.9 Nom d'une nouvelle rue – lot# 3 945 015

**MODIFICATION(S) :**

7.9 Usine de traitements des eaux usées - autorisation pour appel d'offres relatif à la confection des plans et devis définitifs et, le cas échéant, de surveillance

8.3 Usine de filtration de l'eau potable - octroi d'un contrat pour l'opération des installations

**3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE****3.1 RÈGLEMENT 503-2017 – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation.

Conformément à l'avis public du 7 septembre 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

**3.2 RÈGLEMENT 504-2017 – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Règlement amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé.

Conformément à l'avis public du 7 septembre 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

**3.3 RÈGLEMENT 505-2017 – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Règlement amendant le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions visant à favoriser l'optimisation de l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation.

Conformément à l'avis public du 7 septembre 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

**3.4 RÈGLEMENT 506-2017 – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Règlement amendant le règlement de construction afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé.

Conformément à l'avis public du 7 septembre 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

**3.5 RÈGLEMENT 502-2017 – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée, sous forme de projet intégré, dans la zone 304.

Conformément à l'avis public du 7 septembre 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

**3.6 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Dérogation mineure qui consiste à permettre la construction d'un deuxième bâtiment accessoire de type dôme recouvert de matière plastique pour un usage agricole relié à une exploitation agricole.

Conformément à l'avis public du 7 septembre 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.



## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### Résolution numéro 204-10-2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

Sur proposition de Lise Laferrrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

## 5. DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Rapport du maire sortant sur tout ce qui s'est passé dans l'année 2017, de janvier à aujourd'hui;
- Mot du maire sortant sur toutes ses années siégées au sein du conseil municipal.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 7. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 7.1 COMPTES À PAYER

#### Résolution numéro 205-10-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 3 octobre 2017 :

- Comptes pour approbation :	67 874,60\$
- Salaires :	43 517,35\$
- Comptes à payer:	198 266,36\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 3 octobre 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 7.2 RÉOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

#### Résolution numéro 206-10-2017

Considérant que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Considérant que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

### 7.3 DÉPÔT D'ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose un rapport de deux (2) états comparatifs comme prévus à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

Le rapport compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante et il compare aussi les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financiers courant selon les renseignements dont dispose le secrétaires-trésorier et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

#### 7.3.1 RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE (SALLE POLYVALENTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE) - ADJUDICATION DU CONTRAT

##### Résolution numéro 207-10-2017

Considérant que suite à la décision adoptée sur division à la séance du conseil le 5 septembre dernier concernant le réaménagement de la salle polyvalente au centre communautaire, la grogne et l'opposition des citoyens et citoyennes augmentent. Cette option n'a jamais été soumise lors des deux assemblées publiques et la population exigent d'être consultée.

Considérant que cette option ne règle en rien l'avenir de la bibliothèque où un avis de non-conformité donné par la Régie du bâtiment du Québec est toujours en vigueur, ce qui met en péril notre bibliothèque municipale inaugurée en 1986 par des citoyennes de notre paroisse.

Considérant que les futurs bureaux seront adjacents à l'école primaire Plein-Soleil, de nombreux parents s'inquiètent fortement pour la sécurité de leurs enfants à cause de l'augmentation de la circulation automobiles à proximité de l'école.

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions le lundi 18 septembre dernier, la technicienne en loisirs nous a confirmé, documents à l'appui, que les salles présentement disponibles au chalet des loisirs et au gymnase du centre communautaire étaient presque toutes occupées par nos organismes ou pour des cours (FADOQ, Ronde enfantine, soccer intérieur, danse country, etc.). Elle nous a mentionné que, faute de salles, elle a dû placer le cours de yoga du jeudi soir dans le hall d'entrée du centre communautaire, ce qui est loin d'être adéquat selon son avis et celles des participantes. Elle nous a indiqué également qu'elle a dû refuser des demandes d'activités et de cours pour la session automne / hiver.

Considérant que le déménagement des bureaux municipaux n'est prévu qu'en avril 2018 à la demande du personnel afin qu'il puisse



fermer les états financiers 2017, établir les prévisions budgétaires et préparer les comptes de taxes 2018. Le nouveau conseil aura amplement le temps de consulter la population sur le sujet.

Considérant qu'il reste moins de 72 heures avant la dissolution du présent conseil.

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

D'aviser par écrit l'entrepreneur qui s'est qualifié pour obtenir le contrat que la population demande d'être consultée avant le début des travaux.

De suspendre les travaux jusqu'à l'assermentation du nouveau conseil élu démocratiquement par les citoyens et citoyennes de Sainte-Hélène-de-Bagot le 5 novembre prochain.

- 20h45, Le maire suspend la séance
- 21h18, reprise de la séance

### **7.3.2 RÉSOLUTION 207-10-2017 - ANNULATION**

Résolution numéro 208-10-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 207-10-2017

### **7.3.3 IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE (PRESBYTÈRE) - REPRISE DU SECOND PROJET EN LIEN AVEC L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT**

Résolution numéro 209-10-2017

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu :

D'arrêter le réaménagement de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> avenue (salle polyvalente au centre communautaire) afin d'y aménager les bureaux municipaux;

De revenir avec le second projet de règlement d'emprunt « décrétant une dépense de 485 436\$ et un emprunt de 485 436\$ pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue Principale dans le but d'y aménager une entrée principale fonctionnelle, la bibliothèque municipale et quelques bureaux municipaux ainsi qu'un coin pour les archives » et d'y apporter quelques modifications;

De consulter la population.

Le vote est demandé :

- |                                   |   |      |
|-----------------------------------|---|------|
| Lise Laferrière (conseillère #1)  | - | pour |
| Réjean Rajotte (conseiller #3)    | - | pour |
| Michel Brouillard (conseiller #5) | - | pour |
| Hélène Dufault (conseiller #6)    | - | pour |

Sur ce, avec quatre (4) pour sur quatre (4), la résolution 209-10-2017 est réputée approuvée.

Monsieur le maire met son droit de veto.

- 21h30, le maire suspend la séance
- 21h40, reprise de la séance

Monsieur le maire mentionne qu'il y aura convocation à tous les membres du conseil municipal pour une séance extraordinaire ce vendredi 6 octobre à 8h00 avant que le conseil soit dissous.

### **7.4 RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE (SALLE POLYVALENTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE) - ADJUDICATION DU CONTRAT**

Point reporté.

### **7.5 SPAD – CONTRAT ANNUEL 2018 À 2020**

Résolution numéro 210-10-2017

Considérant que le contrat avec la Société Protectrice des Animaux de Drummond arrive à échéance le 31 décembre 2017;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat pour les années de 2018, 2019 et 2020 au coût de 2,35\$ par habitant\* annuellement.

\*Chiffre officiel de la population sur le site du MAMOT

### **7.6 AFFECTATION DE DÉPENSES AU SURPLUS ACCUMULÉ**

Résolution numéro 211-10-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'affecter les dépenses suivantes au surplus accumulé :

Annulation facture Abattoir

L.G. Hébert Ltée	21 636 \$	Surplus réservé EGOUT
Chalet des Loisirs	124 543 \$	Surplus libre (fonds général)

Justin Viens architecture (mandat bureaux)	22 782 \$	Surplus libre (fonds général)
--	-----------	-------------------------------

Perte de subvention FIMR	81 250 \$	Surplus réservé AQUEDUC
--------------------------	-----------	-------------------------

Vel-Cour Asphalte (contour puisards)	22 782 \$	Carrières & sablières
--------------------------------------	-----------	-----------------------

### **7.7 RESSOURCES-HUMAINES - ABOLITION DE POSTE**

Résolution numéro 212-10-2017

Considérant que la Municipalité a procédé à l'embauche, au mois de juin 2014, d'un opérateur en traitement des eaux;

Considérant que depuis plusieurs mois, la Municipalité a investi des sommes d'argent importantes pour améliorer le rendement de l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant que l'usine de traitement des eaux usées est automatisée à 95% depuis la réalisation des travaux qui ont totalisé un investissement de plus de 500 000 \$;

Considérant que les travaux effectués à l'usine de traitement des eaux usées ont eu pour effet de diminuer de façon drastique les tâches qui étaient effectuées par l'opérateur en traitement des eaux;

Considérant que la majorité des tâches effectuées par l'opérateur en traitement des eaux ne sont dorénavant plus nécessaires;

Considérant qu'en raison de l'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées, il n'est plus justifié de maintenir le poste d'opérateur en traitement des eaux;



Considérant que pour toutes ces raisons, et pour une saine administration des finances de la Municipalité, il y a lieu de procéder à l'abolition du poste d'opérateur en traitement des eaux et d'en aviser l'employé concerné;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

Que le poste d'opérateur en traitement des eaux est aboli à compter de ce jour;

Que la directrice générale et le directeur des travaux publics sont autorisés à rencontrer l'employé qui occupait le poste d'opérateur en traitement des eaux afin de l'informer de l'abolition de son poste et, en conséquence, de la fin de son emploi au sein de la Municipalité;

Que la directrice générale est autorisée à verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis de départ équivalent à deux (2) semaines;

### **7.8 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016-2017 – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE JOHNSON**

#### **Résolution numéro 213-10-2017**

Considérant les travaux réalisés en lien avec l'amélioration du 3<sup>e</sup> Rang et du rang Saint-Augustin;

Considérant la correspondance du 12 septembre 2017, numéro de dossier : 00026095-1 – 54095 (16) – 2017-06-16-17;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

### **7.9 USINE DE TRAITEMENTS DES EAUX USÉES - AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES RELATIF À LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE SURVEILLANCE**

#### **Résolution numéro 214-10-2017**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a fait préparer les plans et devis préliminaires pour son projet d'usine de traitement des eaux usées;

Considérant que la Municipalité est toujours en attente de la décision du ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) quant au choix de la solution de traitement;

Considérant que cette autorisation devrait être donnée au cours des prochaines semaines et qu'il y a une urgence de procéder afin que la Municipalité soit prête le plus tôt possible à procéder à la construction de cette usine;

Considérant que il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour la confection des plans et devis définitifs requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC, et selon les instructions du MAMOT, à la surveillance des travaux de construction;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité:

Que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à procéder à un appel d'offres pour la préparation des plans et devis définitifs requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC et pour l'approbation du MAMOT avant le lancement de l'appel d'offres de construction. Cet appel d'offres peut aussi comprendre les services de surveillance si le MAMOT autorise qu'il soit fait simultanément.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à retenir les services de la firme Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour l'assister dans cet appel d'offres et faire partie du comité de sélection.

### **7.10 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 438 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 OCTOBRE 2017**

#### **Résolution numéro 215-10-2017**

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot souhaite emprunter par billets pour un montant total de 438 300 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

- Règlement d'emprunt # 479-2016 / pour un montant de 438 300\$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 479 2016, la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le la secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



2018.	12 000 \$
2019.	12 400 \$
2020.	12 800 \$
2021.	13 100 \$
2022.	13 500 \$ (à payer en 2022)
2022.	374 500 \$ (à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 479 2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **7.11 DROIT DE PASSAGE 2017-2018 - CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ JOHNSON**

#### **Résolution numéro 216-10-2017**

Considérant la demande du 20 septembre 2017 du Club 3 & 4 roues comté Johnson;

Considérant que le tracé est le même que l'année passée (2016-2017);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club 3 & 4 roues comté Johnson à circuler sur le territoire de la municipalité.

### **7.12 DROIT DE PASSAGE 2017-2018 - CLUB DE MOTONEIGE ASAN**

#### **Résolution numéro 217-10-2017**

Considérant la demande du 30 septembre 2017 du Club de motoneige ASAN;

Considérant le tracé soumis à la municipalité pour le droit de passage 2017-2018;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club de motoneige ASAN à circuler sur le territoire de la municipalité.

### **7.13 RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN - ADHÉSION**

#### **Résolution numéro 218-10-2017**

Considérant que la Municipalité n'a pas modernisé son système téléphonique depuis quelques années;

Considérant que depuis plusieurs années, il y a eu des ajouts téléphoniques pour de nouvelles bâtisses municipales;

Considérant la désuétude de certains équipements téléphoniques;

Considérant certaines problématiques en lien avec le réseau de téléphonie;

Considérant qu'il vaut mieux centraliser la téléphonie à un seul endroit avec un seul fournisseur;

Considérant la proposition en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 de Réseau Internet Maskoutain (RIM) pour l'adhésion, l'équipement, l'installation et la programmation de la téléphonie IP et d'un switchvoix centralisé,

Considérant l'économie d'échelle suite à la proposition de RIM;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

De mandater RIM afin de procéder au changement total de téléphonie en question (licence et configuration) au coût de 1 791,25\$ avant taxes;

D'annuler toutes les lignes téléphoniques (téléphone et télécopieur) avec Sogetel et Télébec.

### **7.14 ANNULATION DE LA FACTURE #1400264**

#### **Résolution numéro 219-10-2017**

Considérant la facture #1400264;

Considérant la prescription du délai de réclamation;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la facture # 1400264 au montant de 21 636,11\$ (non taxable).

### **7.15 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 479-2016 - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

#### **Résolution numéro 220-10-2017**

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1 CAISSE DESJARDINS DE LA SEIGNERIE DE RAMEZAY**

12 000 \$	3,20000 %	2018
12 400 \$	3,20000 %	2019
12 800 \$	3,20000 %	2020
13 100 \$	3,20000 %	2021
388 000 \$	3,20000 %	2022
Prix : 100,00000 Coût réel : 3,20000 %		

#### **2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

12 000 \$	2,00000 %	2018
12 400 \$	2,25000 %	2019
12 800 \$	2,50000 %	2020
13 100 \$	2,70000 %	2021
388 000 \$	3,00000 %	2022
Prix : 98,61700 Coût réel : 3,28682 %		

#### **3 BANQUE ROYALE DU CANADA**

12 000 \$	3,30000 %	2018
12 400 \$	3,30000 %	2019
12 800 \$	3,30000 %	2020
13 100 \$	3,30000 %	2021
388 000 \$	3,30000 %	2022
Prix : 100,00000 Coût réel : 3,30000 %		

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA SEIGNERIE DE RAMEZAY est la plus avantageuse;



Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE LA SEIGNERIE DE RAMEZAY pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 438 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 479 2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 ENTÉRINER LE REMPLACEMENT DE PONCEAU 4<sup>e</sup> AVENUE - ASPHALTAGE

Point annulé.

### 8.2 AQUEDUC – USINE DE FILTRATION DE L'EAU - INTERFACE

Résolution numéro 221-10-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de faire remplacer et de reprogrammer l'interface du panneau principal de l'aqueduc afin d'augmenter la vitesse au coût de 7 745,00\$ avant taxes par la compagnie Automatisation JRT inc.

### 8.3 USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'OPÉRATION DES INSTALLATIONS

Résolution numéro 222-10-2017

Considérant les travaux majeurs effectués afin d'automatiser et d'améliorer le rendement de l'usine de traitement de l'eau potable de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu pour la Municipalité d'accorder un contrat à une firme indépendante pour l'exploitation des installations d'eau potable ainsi que la rédaction des rapports requis en vertu de la réglementation provinciale en vigueur;

Considérant l'offre reçue de la firme Aquatech le 22 septembre 2017;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder un contrat pour une période de six (6) mois afin de pouvoir bien identifier les besoins de la Municipalité;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot accorde un contrat d'une durée de six (6) mois à la firme Aquatech pour l'opération des installations d'eau potable et l'assistance technique pour la complétion des différents rapports exigés en vertu de la réglementation en vigueur, selon les termes de la proposition

numéro 20170409, datée du 22 septembre 2017;

Que la directrice générale est autorisée à donner suite à la présente résolution et à payer la somme de 3 041,50\$ par mois, selon les termes de la proposition.

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 9.1 DÉMISSION SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - FRANCIS LAPIERRE

Résolution numéro 223-10-2017

Considérant que monsieur Francis Lapierre a donné sa démission comme pompier volontaire en date du 28 septembre 2017;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal accepte la démission de monsieur Francis Lapierre au poste de pompier volontaire. Le conseil municipal remercie Francis Lapierre pour ses années données au service de sécurité incendie de la Municipalité et une lettre de remerciement lui sera envoyée.

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

### 10.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Madame Hélène Dufault, conseillère #6, nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 RÈGLEMENT 502-2017 – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 502-2017, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, DANS LA ZONE 304

Résolution numéro 224-10-2017

Résolution d'adoption du second projet de règlement

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant que le conseil municipal entend favoriser l'utilisation optimale de l'espace dans le périmètre d'urbanisation, en conformité avec les orientations d'aménagement relatives à la gestion de l'urbanisation;

Considérant que le terrain, propriété de la municipalité, au 650, rue Paul-Lussier, se prête à un changement de vocation à des fins résidentielles;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 3 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :



Que le conseil adopte, lors de la séance du 3 octobre 2017, le second projet de règlement numéro 502-2017 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée, sous forme de projet intégré, dans la zone 304»;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### **11.2 DÉROGATION MINEURE – LOT 1 958 319**

#### **Résolution numéro 225 -10-2017**

Considérant une demande de dérogation mineure:

2<sup>e</sup> rang

Lot 1 958 319

Demandeur : Monsieur Benoit Daigle

Objet : La demande consiste à permettre la construction d'un deuxième bâtiment accessoire de type dôme recouvert de matière plastique pour un usage agricole relié à une exploitation agricole, sur le lot 1 958 319 situé dans le 2<sup>e</sup> rang.

Considérant que la demande correspond à un besoin pour les exploitations agricoles;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant la recommandation # 2017-03 du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre la construction d'un deuxième bâtiment accessoire de type dôme recouvert de matière plastique aux mêmes conditions que celles énumérées à l'article 14.2.3 g) i, ii, iii, iv, v, du règlement de zonage # 307-2006 et ses amendements, sur le lot 1 958 319 du cadastre du Québec.

### **11.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 507-2017, RÈGLEMENT ABOLISSANT UNE PARTIE DE CHEMIN SUR LE LOT 1 960 163**

Michel Brouillard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 507-2017, règlement abolissant une partie du chemin sur le lot 1 960 163.

Le projet de règlement est présenté par Michel Brouillard à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

- Le conseiller #5, monsieur Michel Brouillard, se retire pour le point suivant.

### **11.4 VENTE DE TERRAIN – PARTIE DU LOT 1 960 042**

#### **Résolution numéro 226-10-2017**

Considérant un terrain « ancienne assiette chemin Richard et 4<sup>e</sup> Rang », propriété de la Municipalité;

Considérant que le terrain visé est une partie du lot 1 960 042, identifiable comme ceci : « ancienne assiette chemin Richard et 4<sup>e</sup> Rang » longeant le lot 1 960 046 sur deux (2) des (3) côtés d'une superficie de plus ou moins 11 000,00 pieds carrés (le plan d'arpentage déterminera officiellement le nombre de pieds carrés);

Considérant que la compagnie 9256-6322 Québec inc., représentée par monsieur Michel Brouillard, veut se porter acquéreur dudit le lot;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De vendre cette « ancienne assiette chemin Richard et 4<sup>e</sup> Rang » à la compagnie 9256-6322 Québec inc. au coût de 0,10\$ le pied carré, avant taxes.

Que les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais seront à la charge de l'acheteur.

D'autoriser le maire et la direction générale à signer les papiers notariés.

- Le conseiller #5, monsieur Michel Brouillard, reprend son siège.

### **11.5 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATIONS**

#### **Résolution numéro 227-10-2017**

Considérant les règlements 431-2017 et règlement 437-2012;

Considérant que quatre (4) postes seront vacants au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de nommer comme membres du CCU les personnes suivantes pour un mandat de deux ans (1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2019):

- Pierre Paré
- Michel Daigle
- Fernand Laferrière
- Hélène Dufault

### **11.6 DÉROGATION MINEURE À VENIR**

Il sera tenu une assemblée de consultation publique, le 14 novembre à 19h30 au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, relativement à une demande de dérogation mineure visant à permettre une hauteur d'entreposage supérieure à 3,6 mètres.

### **11.7 VENTE DE TERRAIN – LOT 1 958 289**

#### **Résolution numéro 228-10-2017**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de mettre en vente le terrain (lot 1 958 289) sous forme d'appel d'offres à tous afin que le plus offrant construise des habitations unifamiliales en rangée et d'annuler la résolution 193-09-2017.

**11.8 ÉCHANGE DE TERRAIN – PARTIE DU LOT  
1 960 163****Résolution numéro 229-10-2017**

Considérant que la Municipalité veut modifier le bout de rue Couture direction ouest pour agrandir la virée pour la circulation, afin de rendre cette dernière conforme au règlement de lotissement #308-2006 de la municipalité;

Considérant la modification désirée, il faut empiéter sur deux terrains privés (lots 1 957 752 et 3 581 258) d'un même propriétaire;

Considérant qu'à l'époque, ce même propriétaire avait cédé du terrain pour faire le bout de chemin de la rue Couture direction ouest;

Considérant que l'échange consisterait pour la Municipalité à céder à titre gratuit plus ou moins 900 mètres (partie de chemin abolie / règlement 507-2017) à la compagnie A et S Lévesque (1993) inc. et cette dernière en contrepartie, céderait à titre gratuit, plus ou moins 411,1 mètres carrés (partie des lots 1 957 752 et 3 581 258), pour la réalisation d'un cercle de virage conforme pour une rue sans issue;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De procéder à l'échange à titre gratuit avec la compagnie A et S Lévesque (1993) inc.;

Que les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais seront à la charge du propriétaire A et S Lévesque (1993) inc.;

Que tous les frais rattachés au futur cercle de virage projeté, seront à la charge du propriétaire A et S Lévesque (1993) inc.

Que cet échange pourra être effectuée et sera valide aussitôt que le règlement 507-2017 sera adopté et entré en vigueur;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer les papiers notariés.

**11.9 NOM D'UNE NOUVELLE RUE – LOT# 3 945 015****Résolution numéro 230-10-2017**

Considérant la résolution 139-06-2017;

Considérant l'annonce paru dans Le Bagotier de mai 2017 (page 7) suggérant à la population de s'exprimer pour trouver le nom de la nouvelle rue projetée;

Considérant les propositions :

Joseph Proulx	Belval
Bruno Dubé	Carolle Thibault
Alice Girard	Raoul Messier

Délia A. Proulx  
Rolland Bisaillon

Raymond Moreau  
Pascal Lapierre

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

De nommer la future rue sur le lot #3 945 015, Carolle Thibault;

De mandater la direction générale pour procéder avec ce dossier à la Commission de toponymie du Québec.

**12. LOISIRS ET CULTURE****12.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 et président des loisirs, nous informe sur les loisirs.

**12.2 PARCOURS PATRIMONIAL – IMPRESSION, ANCRAGE ET PIEUX****Résolution numéro 231-10-2017**

Considérant le changement de matériaux pour certains panneaux;

Considérant le changement de format pour certains panneaux;

Considérant que le nombre d'heures estimées pour la conception graphique était difficile à évaluer;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De payer un extra en lien avec les matériaux au coût de 1 642,00\$ avant taxes, à la compagnie Horizon Graphique inc.;

De payer un extra en lien avec le nombre d'heures supplémentaires au coût de 450,00\$ avant taxes, à la compagnie Horizon Graphique 2017 inc.

**13. SUJETS DIVERS**

Aucun.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution numéro 232-10-2017**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 22h28.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL - 6 OCTOBRE 2017**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 8h00 le vendredi 6 octobre 2017, dans la salle du conseil située au 379, 7e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Madame Lise Laferrière, conseillère #1;  
Poste vacant, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur André Lévesque, conseiller #4;  
Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5;  
Madame Hélène Dufault, conseillère #6.



Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Vanasse,

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 8h00.

Prendre note que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, tel que requis par le Code municipal du Québec (*article 153 et 156*).

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution numéro 233-10-2017

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

### 3. RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE (SALLE POLYVALENTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE) - ADJUDICATION DU CONTRAT

#### Résolution numéro 234-10-2017

Considérant que le conseil, lors de sa séance extraordinaire du 17 juillet 2017, a adopté unanimement une résolution visant à modifier la salle polyvalente de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue (centre communautaire) afin d'y aménager le bureau municipal de façon permanente;

Considérant que lors de cette même séance extraordinaire du 17 juillet 2017, une résolution adoptée à l'unanimité des voix mandate la firme Justin Viens architecture pour l'exécution d'un plan final de modification de la salle polyvalente au centre communautaire et du suivi de chantier;

Considérant que des travaux préparatoires d'avant contrat ont été effectués, que des sommes ont déjà été engagées à ce jour et que l'arrêt du projet engendrerait des dépenses totalisant près de 100 000\$;

Considérant que de tous les projets envisagés, celui d'aménager le bureau municipal dans la salle polyvalente au centre communautaire s'avère être le moins onéreux pour les citoyens;

Considérant la résolution 187-09-2017;

Considérant l'ouverture des enveloppes de soumissions le 18 septembre 2017 à 9h05 :

Michel Dufresne entrepreneur général	154 000,00\$ (avant taxes)
Gestion et Construction Girel Inc.	149 075,89\$ (avant taxes)
Arri Construction Inc.	158 569,90\$ (avant taxes)

Considérant la recommandation de l'architecte au dossier;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu d'octroyer le contrat de réaménagement de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue (salle polyvalente au centre communautaire)

à la compagnie Gestion et Construction Girel Inc. pour un montant de 149 075,89\$ avant taxes.

Le vote est demandé:

Lise Laferrière (conseillère #1)	- Contre
Réjean Rajotte (conseiller #3)	- Pour
André Lévesque (conseiller #4)	- Pour
Michel Brouillard (conseiller #5)	- Pour
Hélène Dufault (conseiller #6)	- Contre

Avec 3 VOTES POUR et 2 VOTES CONTRE, la résolution 234-10-2017 est réputée ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

- Pour le point 4, le maire avait manifesté son droit de veto à la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

### 4. IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE (PRESBYTÈRE) - REPRISE DU SECOND PROJET EN LIEN AVEC L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT

#### Résolution numéro 235-10-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu :

D'arrêter le réaménagement de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue (salle polyvalente au centre communautaire) afin d'y aménager les bureaux municipaux;

De revenir avec le second projet de règlement d'emprunt « décrétant une dépense de 485 436\$ et un emprunt de 485 436\$ pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue Principale dans le but d'y aménager une entrée principale fonctionnelle, la bibliothèque municipale et quelques bureaux municipaux ainsi qu'un coin pour les archives » et d'y apporter quelques modifications;

De consulter la population.

Le vote est demandé :

Lise Laferrière (conseillère #1)	- Pour
Réjean Rajotte (conseiller #3)	- Contre
André Lévesque (conseiller #4)	- Contre
Michel Brouillard (conseiller #5)	- Contre
Hélène Dufault (conseiller #6)	- Pour

Avec 2 VOTES POUR et 3 VOTES CONTRE, la résolution 235-10-2017 est réputée REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution numéro 236-10-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 8h35.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Sylvie Vanasse, Directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**



Les Moments  
de *Mélanie*

Mélanie Rondeau | 450 502 3208  
accompagnatrice | [momentsmelanie@hotmail.com](mailto:momentsmelanie@hotmail.com)

- Répit pour aidants naturels
- Préparation de repas
- Aide informatique / administrative
- Courses et rendez-vous divers

Services admissibles au crédit d'impôt de maintien à domicile des aînés

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



[www.aspirateurfr.com](http://www.aspirateurfr.com)

450 502-7349

[info@aspirateurfr.com](mailto:info@aspirateurfr.com)



RBO: 5729-5388-01



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

► SERVICES SPÉCIALISÉS REMO ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING

[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



**Centre de Rénovation A.L. Inc.**  
**Vitrerie Maskoutaine**  
**Serrurerie A.L. Inc.**

2740, boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe QC  
J2R 1P8

André Leroux  
Président  
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408  
Fax : 450 773-9753



RBO 8348-4337-09



450 791-2221  
PATRICK ROY, président

- Projet clé en main
- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

**La Coop**  
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie  
Moulées - Engrais - Semences  
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450 791-2666** [coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)



Sophie  
Joubert  
décoratrice designer



Services complets de décoration  
& d'aménagement intérieur

450 791-2328

SUR RENDEZ-VOUS

Télé. : 450 791-2458

[d.deco.design@hotmail.com](mailto:d.deco.design@hotmail.com)

**DEGRANDPRÉ**

Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9  
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8  
**819 472-3286 / 819 751-3286**

RBO: 8135-796-11



**COFFRAGES INC.**

RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · AGRICOLE

- ◆ FONDATION DE TOUS GENRES
- ◆ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ◆ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ◆ GRUE DE 18 TONNES
- ◆ GESTION DE PROJETS
- ◆ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET  
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313  
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier  
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

**HÉLY**  
**ÉLECTRIQUE**<sup>INC.</sup>  
Résidentiel et Commercial  
Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest Cell. : 450 518-4128  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél. : 450 381-4128  
RBQ : 5687-7996-01 info@helyelectrique.com

Étude notariale  
**Isabelle Chabot** inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net

www.isabellechabot.com

Excavation  
**Sylvain Plante**  
et Fils Inc.  
R.B.Q. 8102-7773-03

217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535

**GARAGE**  
**DEBIS**  
**ORANGE**  
337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis  
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

*Lise Guillemette*

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**E.G. DION & FILS**  
**INC.**  
**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

**Patrick Benoit Traiteur**

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7  
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007  
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com

**IRRIGATION**  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène  
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc  
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!



Votre complice immobilier.™

**Martin Lussier**

Courtier immobilier agréé DA  
martinlussier@royallepage.ca



ROYAL LEPAGE  
PRIX PLATINE  
DU DIRECTEUR  
2016



\*Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues\*



www.martinlussier.com

450 230-6667

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.  
Agent Ultramar / CST

450.791.2462  
1.888.791.2462  
819.477.1838

Une entreprise PROCHE  
de son monde

277, 5<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**

685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



**Service de buffet froid**

Isabelle Belval

Sainte-Hélène-de-Bagot  
Cell: 450 779-6709



Émilie & Daniel Croteau  
Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**

569 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2<sup>e</sup> rue  
Ste-Hélène, Qc  
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation d'aménagement paysager
- Terrassement
- Muret
- Plantation



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH  
DES PETITS AMIS



Élevage quarter horse  
Cours: Cavalier 1 à 4  
Équitation par le jeu  
Programme P'tit trot  
Forfaits: Fête d'enfant,  
Évènement, CPE et foies

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club



273, rue Edgar  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0  
Tél.: (450) 791-2239  
Télécopieur: (450) 791-2539

Sarah Leduc  
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com

ranchdespetitsamis.com

Relais Routier  
Petit  
Truck Stop

Luc Chicoine



450-791-2122

549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche



545, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



*Stéphanie Demers*  
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2<sup>e</sup> rue  
 Sainte-Hélène-de-Bagot  
 splash1978@hotmail.com

**450-278-3264**



**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
 QUÉBEC

Bureau de circonscription  
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
 Télécopieur : 450 546-5794  
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



**André Lamontagne**  
 Député de Johnson




**LUSSIER**  
 CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE  
 lussierchevrolet.com

*Jusqu'à 20% de rabais*  
 SUR LE PDSF DE PLUSIEURS VÉHICULES 2017

**VENEZ VOIR NOS 2018**  
 DÉJÀ ARRIVÉS EN CONCESSION

**Judith Racicot**  
 jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260  
 Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

**LAFORCE MÉCANIQUE**  
 450-381-AUTO (2886)

**UNI-PRO**  EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
 ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<p><b>MÉCANIQUE GÉNÉRALE</b>          (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)</p> <p><b>CHANGEMENT D'HUILE</b></p> <p><b>TÉMOIN D'ANOMALIE</b>          (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)</p> <p><b>AIR CLIMATISÉ</b></p>	<p><b>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</b></p> <p><b>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</b></p> <p><b>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</b></p> <p><b>PETITE SOUDURE (MIG)</b></p> <p><b>VOITURES DE COURTOISIE</b></p>
---	--

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
 DANS LE PARC INDUSTRIEL  
 TEL 450-381-AUTO (2886)

**HORAIRE HABITUEL** **LUNDI AU VENDREDI**  
 7H30 À 17H30



**Desjardins**  
Caisse de la Seigneurie  
de Ramezay

*Coopérer pour créer l'avenir*  
385, rue Couture  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0 • 450-791-2476

**Moi,  
ma famille  
et ma caisse**

*La famille s'agrandit, nos besoins changent!*

*Offrir le meilleur environnement possible à votre famille et préparer un futur radieux à vos enfants, ça se planifie! Avec de bons conseils et des produits financiers adaptés à votre réalité, la Caisse vous aide à construire un bel avenir à votre famille.*

*Planifiez une rencontre avec l'une de nos conseillères dès maintenant.  
Elle saura vous accompagner dans cette démarche.*

**450-791-2476**

**Triplez vos  
intérêts!**



Planifiez votre cotisation **CELI 2018** dès maintenant et vos intérêts seront triplés jusqu'au 4 janvier 2018.

Parlez-en à votre conseillère !

 **Desjardins**